



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 22 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur les travaux de sa quarante-neuvième session**

Rapporteuse : M^{me} Aysin Turpanci (Turquie)

Table des matières

(À compléter.)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa quarante-neuvième session du 2 au 8 décembre 2018 au Centre international des congrès de Katowice (Pologne).
2. Le Président du SBI, M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a ouvert la session le dimanche 2 décembre 2018 et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran), Vice-Président du SBI, et à M^{me} Aysin Turpanci (Turquie), Rapporteuse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 2 décembre, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2018/12).
4. Sur proposition du Président, le SBI est convenu de modifier oralement le titre du point 14 a) de l'ordre du jour provisoire comme suit : « Portée et modalités de l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 », afin de tenir pleinement compte du mandat découlant du paragraphe 69 de la décision 1/CP.21.
5. Sur proposition du Président, le SBI a ensuite adopté l'ordre du jour modifié comme suit, le point 4 a) étant laissé en suspens :

1. Ouverture de la session.



2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international ;
 - d) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - e) Autres activités prescrites ;
 - f) Élection de membres du Bureau autres que le Président.
3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Compilation-synthèse des deuxièmes et troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2016.
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (point de l'ordre du jour laissé en suspens) ;
 - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Examen du mandat du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
 - d) Apport d'un appui financier et technique ;
 - e) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
5. Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
6. Établissement de modalités et de procédures pour le fonctionnement et l'utilisation du registre public mentionné au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
7. Établissement de modalités et de procédures pour le fonctionnement et l'utilisation du registre public mentionné au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
8. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du Mécanisme pour un développement propre ;
 - b) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
9. Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

10. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
11. Rapport du Comité de l'adaptation : rapport 2018 et questions mentionnées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP. 21.
12. Questions concernant les pays les moins avancés et questions mentionnées aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP. 21.
13. Plans nationaux d'adaptation.
14. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Portée et modalités de l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 ;
 - b) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - c) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
15. Questions relatives au financement de l'action climatique : recensement des informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
16. Questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement :
 - a) Renforcement des capacités au titre de la Convention ;
 - b) Rapport technique annuel d'activité sur les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
 - c) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
17. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
 - a) Forum amélioré et programme de travail ;
 - b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris ;
 - c) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto ;
 - d) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
18. Questions de genre et changements climatiques.
19. Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique.
20. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2017 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Questions budgétaires ;
 - d) Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat.
21. Questions diverses.
22. Clôture et rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 21 de l'ordre du jour

(À compléter.)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

6. À sa XX^e séance, le 8 décembre, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa session et a autorisé la Rapporteuse, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président, à achever le rapport de la session et à le mettre à la disposition de toutes les Parties.
